

L'INFAMIE ALLEMANDE

LES CAPTIFS CIVILS TORTURÉS

(Rapport officiel).

MM. Georges Payelle, premier président de la Cour des comptes, Armand Mollard, ministre plénipotentiaire, Georges Maringer, conseiller d'Etat, et Edmond Paillot, conseiller à la Cour de cassation, membres de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens, viennent d'adresser au président du Conseil un rapport sur la manière infâme dont les Allemands ont traité les malheureux qu'au mépris de tout droit ils ont arraché à leurs foyers de France pour les emmener en captivité.

Ce rapport très sobre, très précis ne soulèvera pas moins d'indignation et de colère que celui où les mêmes enquêteurs avec un même souci de vérité ont établi les preuves des crimes atroces dont les Allemands se sont rendus coupables en France et en Belgique.

Monsieur le président du Conseil, Conformément aux instructions que vous avez bien voulu nous donner, nous nous sommes transportés dans les départements de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, à l'effet d'y recueillir auprès des prisonniers civils récemment rapatriés, des renseignements sur les circonstances qui ont précédé et accompagné leur arrestation, ainsi que sur le traitement auquel ils ont été soumis pendant leur séjour en Allemagne.

Dix Mille Captifs.

Dix mille environ de nos compatriotes, après avoir été emmenés sur le territoire ennemi pour y subir une captivité plus ou moins longue, ont été renvoyés en France antérieurement au 28 février. Ce sont des femmes, des enfants, des jeunes gens de moins de dix-sept ans, et des vieillards de plus de soixante. Parmi eux se trouvent aussi quelques hommes de dix-sept à soixante ans, que l'autorité allemande, après les avoir soumis à un examen médical, a reconnus impropres à tout service militaire. Arrivés chez nous par la Suisse, et débarqués à Annemasse, ils ont été répartis dans la région du Sud-Est.

Nous en avons vu un grand nombre, et nous en avons interrogé près de trois cents, après leur avoir fait prêter serment de ne dire que la vérité. Leurs déclarations, dont la concordance nous a frappés, nous ont paru empreintes de la sincérité la plus complète, et nous ont apporté une certitude d'autant plus grande que nous les avons reçus dans vingt-huit localités différentes, ce qui exclut toute idée d'une entente possible entre les témoins ou d'une suggestion mutuelle de leur part.

C'est dans ces conditions que nous avons pu nous rendre un compte suffisamment exact du régime qui a été imposé aux prisonniers civils français. Le seul fait d'avoir arraché à leurs foyers tant de paisibles habitants des régions envahies, constitue incontestablement une violation du droit des gens. Cet acte est d'autant plus grave que les Allemands, non contents de mettre par une telle mesure des hommes mobilisables dans l'impossibilité de porter les armes contre eux, ont réduit en captivité un très grand nombre de vieillards, d'enfants et de femmes, dont quelques uns même étaient enceintes.

Raffinements de cruautés.

Ce qu'il y a de particulièrement révoltant, c'est que l'autorité militaire allemande, en se saisissant au hasard des gens qui lui tombaient sous la main, ne se faisait aucun scrupule de séparer les membres d'une même famille et de les envoyer dans des camps différents. De jeunes enfants ont été compris dans d'autres convois que leurs mères, et des femmes ignorent encore ce que sont devenus leurs maris.

Ainsi, à Lübeck, on a obligé un jour tous les hommes à descendre du train qui les avait amenés jusque-là avec leurs femmes, et on leur a fait prendre, aux uns et aux autres, des directions différentes. Ainsi encore, à Thunau-court, le 3 septembre, des soldats qui étaient venus chercher chez elle la dame André, soi-disant pour qu'elle donnât à leur commandant un renseignement dont il avait besoin, l'empêchèrent de prendre avec elle ses enfants, en lui affirmant qu'elle allait revenir; mais aussitôt qu'elle comparut devant l'officier, celui-ci, sans articuler contre elle aucun grief, se borna à ordonner qu'elle fut expédiée en Allemagne.

Tous les prisonniers étaient d'abord astreints à effectuer à pied un trajet plus ou moins long et plus ou moins pénible, au cours duquel ils passaient les nuits dans un enclos, dans une gare ou dans une église; puis on les faisait monter dans des wagons à bestiaux pour les transférer en pays allemand. Pendant le voyage, ils ne recevaient généralement aucune nourriture. La plupart d'entre eux ont dû rester ainsi plusieurs jours sans boire ni manger, et beaucoup de ceux qui ont été enlevés dans le nord de la France auraient pu mourir de faim, si à leur passage on

instant, on le frappait avec des lances pour l'obliger à se relever. Le malheureux, couvert de sang, suppliait en grâce qu'on le tuât. Woim-bée finit par obtenir l'autorisation de le porter jus-qu'au village de Saint-Maurice-sous-les-Côtes avec l'aide de plusieurs soldats; là, les Allemands ayant fait entrer les deux vieillards dans une maison, les forcèrent à se tenir debout pendant deux heures, face au mur et les bras en croix, tandis qu'eux-mêmes maintenaient bruyamment leurs armes, pour faire croire à leurs victimes qu'ils allaient les fusiller. Ils se décidèrent enfin à les laisser s'étendre à terre et leur donnèrent un peu de pain et d'eau. Depuis plus de vingt-quatre heures Woim-bée et Fortin n'avaient pas mangé.

Belgique des femmes charitables n'étaient parvenues à leur remettre quelques aliments. Le départ de ces pauvres gens a été marqué d'incidents cruels. Nous croyons devoir vous en rapporter quelques-uns, à titre d'exemples. Les habitants de la commune de Montblainville (Meuse), quand on les a emmenés, ont été accablés de mauvais traitements. Des prisonniers de Roubaix et des environs, après avoir été également maltraités, ont été entassés au nombre de soixante à quatre-vingt-cinq par voiture, dans des fourgons où il leur était impossible de s'asseoir, et où, durant soixante-douze heures on ne leur a donné que deux fois de la nourriture; enfin, ceux d'Hendecourt (Pas-de-Calais), ont été contraints de coucher sur les dalles de l'église Saint-Pierre de Douai, dans laquelle ils ont été enfermés pendant huit jours, avant d'être mis en chemin de fer.

Des Assassins.

Dans notre rapport du 17 décembre nous vous avons rendu compte de l'enlèvement de dix-huit habitants de Varedes (Seine-et-Marne). D'après les renseignements recueillis, environ nous, trois de ces hommes auraient été massacrés; en tous cas, la mort de l'un des plus âgés, le sieur Jourdain, âgé de soixante-treize ans, est certaine. Traîné jusqu'au village de Coulombs et ne pouvant plus marcher, le malheureux fut frappé d'un coup de baïonnette au front et d'un coup de revolver au cœur. Ce n'était là, malheureusement, qu'une partie de la vérité. Nous avons pu, en effet, à la suite de transports ultérieurs, reconstituer plus complètement ce qui a été le douloureux calvaire des otages de Varedes, et, le 2 de ce mois, il nous a été donné d'entendre de la bouche même de deux de ceux-ci, rapatriés depuis quelques jours, le récit des souffrances qui leur ont été imposées. C'est les 5, 6, 7, et 8 septembre que dix-neuf hommes et non dix-huit, comme on nous l'avait dit d'abord, ont été arrêtés chez eux ou sur la voie publique par les Allemands, qui se disposaient à battre en retraite. Trois d'entre eux étant parvenus à s'évader, sont rentrés au village le surlendemain de leur arrestation. Tous leurs compagnons ont été emmenés. Des témoignages nombreux, reçus à Varedes et sur divers points du chemin parcouru par les prisonniers, établissent que quatre au moins de ceux-ci ont été massacrés parce que, complètement épuisés, ils ne pouvaient plus suivre la colonne.

Jourdain, comme nous l'avons dit, a été tué à Coulombs. Livin, âgé de soixante et un ans, a été entraîné dans le cimetière de Creuy (Aisne), où il a été fusillé. L'infortuné a placé lui-même son mouchoir devant ses yeux, pour ne pas voir les fusils braqués sur sa poitrine. Méné, âgé de soixante-sept ans, a été assommé à coups de crosse, sur le territoire de la même commune. Milliardet, âgé de soixante-dix-huit ans, a été fusillé à Chézy-en-Orxois. Ce ne sont probablement pas les seuls qui aient été assassinés. Il est vraisemblable que le curé Fos-sin a subi le même sort. Accusé d'avoir fait du haut de son clocher des signaux à une troupe française, il a disparu en route, après avoir été roué de coups qui avaient mis sa soutane en lambeaux. Un officier a déclaré qu'il venait d'être exécuté. Enfin, d'après ce qu'a appris M. Lebel, l'un des deux rapatriés, MM. Terré et Vapaille auraient été également mis à mort. On n'a d'eux aucune nouvelle, non plus que de M. Croix, qui a cessé de suivre le convoi dans les environs de Chouy.

En quatre jours, les survivants n'ont pris que deux repas, l'un à Soissons, qui leur a été apporté par des dames de la Croix-Rouge française, l'autre à Chauny, qui leur a été fourni par des habitants. C'est de cette dernière commune qu'ils ont été embarqués pour l'Allemagne, avec d'autres prisonniers, dans des wagons à bestiaux où ils ont dû se tenir debout ou accroupis faute de places. Pendant les quatre journées qu'a duré le trajet en chemin de fer, on ne leur a donné qu'une seule fois à manger, et ils ont été violemment frappés à coups de bâton, de poing et de manche de couteau. Un soldat est monté jusqu'à trois fois dans un fourgon pour s'y livrer, sans aucun motif, à des actes de brutalité.

Le 23 septembre, MM. Woim-bée, âgé de soixante et un ans, et Fortin, âgé de soixante-cinq ans, tous deux cultivateurs à Lavigneville (Meuse), ont été arrêtés chez eux sous le prétexte qu'ils étaient francs-tireurs; or, Woim-bée avait eu un pied cassé, deux mois auparavant, et Fortin, atteint de rhumatismes chroniques, était depuis longtemps dans l'impossibilité de marcher sans le secours d'un bâton. Les Allemands les emmenèrent dans leur camion de travail, sans leur laisser le temps de prendre d'autres vêtements, et les joignirent à un convoi comprenant une trentaine de soldats prisonniers. Fortin, qui ne pouvait avancer, fut attaché avec une corde, dont deux cavaliers tiraient les extrémités, et il dut, malgré son infirmité, suivre le pas des chevaux. Comme il tombait à chaque

instant, on le frappait avec des lances pour l'obliger à se relever. Le malheureux, couvert de sang, suppliait en grâce qu'on le tuât. Woim-bée finit par obtenir l'autorisation de le porter jus-qu'au village de Saint-Maurice-sous-les-Côtes avec l'aide de plusieurs soldats; là, les Allemands ayant fait entrer les deux vieillards dans une maison, les forcèrent à se tenir debout pendant deux heures, face au mur et les bras en croix, tandis qu'eux-mêmes maintenaient bruyamment leurs armes, pour faire croire à leurs victimes qu'ils allaient les fusiller. Ils se décidèrent enfin à les laisser s'étendre à terre et leur donnèrent un peu de pain et d'eau. Depuis plus de vingt-quatre heures Woim-bée et Fortin n'avaient pas mangé.

LA ROUMANIE ET LA GUERRE.

Récemment le prince Ferdinand de Hohenzollern disait en parlant du roi Ferdinand, successeur du roi Carol: "Avec Ferdinand, la Roumanie restera germanophile."

Dans une conversation récente cette princesse ajoutait qu'elle était convaincue que la Roumanie ne partirait jamais contre l'Autriche et encore moins contre l'Allemagne.

Le prince de Hohenzollern qui a épousé l'ainée des six filles du roi Louis de Bavière se trouvait à Munich et on parlait de la neutralité de la Roumanie, il a dit que les sentiments du roi Ferdinand lui étaient connus et il a ajouté que la Roumanie n'a aucune raison de sortir de sa neutralité; d'autre part le "Bayerische Kurier" assure que ce prince a déclaré que le véritable intérêt de la Roumanie est de se ranger franchement à côté de l'Allemagne contre la Russie. C'est le langage tout naturel d'un Hohenzollern.

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVÉES ET DE DÉPARTS

Louisiana Railway and Navigation Company. Station Terminus, rue Canal. Table with columns for No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to Jackson, Columbia, Tylerstown, Bogalusa, etc.

Southern Pacific Company.

Station Union. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to Texas Local, Sunset Limited, etc.

Texas and Pacific R. R.

Station Union. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to Texas Express, Texas-Coloredo Limited, etc.

Queen and Crescent R. R. Station Terminus, rue Canal. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to New York et Washington, Cincinnati et Asheville, etc.

Louisiana Southern R. R. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to La Louisiane, Shell Beach Motor, etc.

Yazoo and Mississippi Valley R. R. Station Union. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to Delta Express, Memphis Fast Express, etc.

New Orleans Southern and Grand Isle Railway. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to Tous les jours, excepté samedi et dimanche, etc.

N. O. T. & M. R. R. Frisco Lines. Station Terminus, rue Canal. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to Houston, Galveston, Grand Canyon, etc.

Illinois Central R. R. Station Union. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to Panama Limited, Louisville et Cincinnati, etc.

Louisville and Nashville R. R. Au Pied de la rue du Canal. Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to New York et Nouvelle-Orléans Limited, etc.

Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to New York et Nouvelle-Orléans Limited, etc.

Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to New York et Nouvelle-Orléans Limited, etc.

Table with columns for DEPART and ARRIVEE. Includes routes to New York et Nouvelle-Orléans Limited, etc.

VENTES AUX ENCHÈRES. PAR LA BOURSE AUX ENCHÈRES CANAL. ANNONCE JUDICIAIRE. Pour payer les frais d'emmagasinage...

Par ALBERT L. PAUL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession de votre oncle...

ASSURANCES. ANNUAL STATEMENT. Concordia Fire Insurance Company of Milwaukee, Wisconsin.

ANNUAL STATEMENT. Merchants Fire Insurance Corporation of New York, of New York, N. Y.

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans JOURNAL DEMOCRATE RÉGULIER. POLITIQUE LITTÉRAIRE SCIENTIFIQUE COMMERCIAL. Contre la prohibition En faveur des courses Sans liberté il n'y a pas de vertus. TÉLÉPHONE MAIN 3487. Trois Éditions Distinctes: Edition Quotidienne, Édition Hebdomadaire, Édition du Dimanche. Vous pouvez avoir L'ABEILLE chez vous, par l'intermédiaire des porteurs, pour 15 SOUS par semaine, ou la recevoir directement de nos bureaux, par abonnement, au prix de 65 SOUS par mois. HUGUES J. DE LA VERGNE, Président et Directeur